

Caractéristiques du site



Aire(s) protégée(s) support(s)

ZSC « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire »
ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »
ZSC et ZPS « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre »
Réserve naturelle nationale du Val de Loire
Environ 2500 ha de pâturés sur une quinzaine de sites du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

Gestionnaire(s)

Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
Centre-Val de Loire

Localisation

Loiret, Cher [Centre-Val de Loire],
Nièvre [Bourgogne-Franche-Comté]

Périmètre

Pasto'Loire est aujourd'hui présent sur environ 3000 ha, répartis sur 28 communes entre Moulins et Saint Nazaire.

Statut foncier

Sites appartenant en grande majorité au Domaine public fluvial (propriété de l'Etat), associés à des parcelles acquises par les CEN.



Contact(s)

Stéphane HIPPOLYTE
Responsable du développement territorial – Cen Centre-Val de Loire
stephane.hippolyte@cen-centrevaldeloire.org

Le réseau national « SINAPCE » (Sites INnovants pour des Activités en aires Protégées Compatibles avec les enjeux Ecologiques) valorise, soutient et promeut les démarches développées au sein des aires protégées françaises qui permettent une meilleure compatibilité entre activités humaines et les enjeux de biodiversité à préserver. L'OFB en assure l'animation, en lien avec les têtes de réseaux d'aires protégées. Des informations sur ce dispositif sont disponibles ici <https://professionnels.ofb.fr/fr/sinapce>

NOM DU SITE

Parcelles du projet Pasto'Loire

Activité concernée

Agriculture

Principaux enjeux écologiques concernés

Milieux herbacés ouverts des berges inondables et espèces associées, l'ensemble des sites abritent des espèces Faune et Flore d'intérêt communautaire.

En quoi consiste la démarche engagée sur le site ?

Entretien de la mosaïque de milieux des berges inondables de la Loire moyenne par pâturage extensif d'ovins, de caprins et de bovins, en privilégiant les races locales.

En quoi ce site se distingue-t-il ?

L'expérience Pasto'Loire bénéficie d'un recul historique important et dispose de nombreuses références scientifiques et techniques, sur lesquelles le collectif s'est appuyé. Mais le collectif a aussi capitalisé de nombreux suivis sur ses sites pour affiner les pressions de pâturage au regard des enjeux présents pour ensuite être efficace dans la gestion mise en place. Elle s'est développée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, à l'initiative de l'antenne Loiret du Conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire (à hauteur de 0,4 ETP) et depuis 2018 avec l'appui de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), qui y dédie un travail d'animation d'environ 0,2 ETP afin de mettre en réseau les acteurs concernés via le centre de ressources Loire Nature. L'intérêt et le potentiel de diffusion de cette initiative ont en outre déjà été démontrés puisqu'elle s'est récemment élargie aux acteurs de l'ensemble du bassin de la Loire, avec la création d'un groupe de bassin.



Brebis au point d'eau © F. Hergott (CEN Centre-Val de Loire)



A. CONTEXTE DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Cadre général de l'action

Avant 1950, le pâturage des bords de Loire était courant. Depuis son abandon dans les années 1960, le boisement des berges s'est accentué et simplifié, remplaçant peu à peu des milieux ouverts humides riches en biodiversité.

2/ Précisions sur la ou les activité(s) humaine(s) concernée(s) par la recherche de compatibilité

Agriculture :

Pâturage extensif en milieu humide (zones inondables des berges de la Loire), pratiqué avec un faible nombre d'animaux à l'hectare, avec des races rustiques sans apport de fourrages.

Il est mis en place de mars à novembre, voire toute l'année pour certains élevages ovins. Les animaux pâturant sur ces sites sont principalement des brebis solognotes, mais des vaches et des chèvres sont également présentes.

Sur le domaine public fluvial, il est interdit de poser des clôtures fixes, afin que le bon écoulement de l'eau ne soit pas entravé. Les animaux sont donc contenus à l'aide de clôtures mobiles.

Les brebis assurent un agnelage par an au printemps (février-mars), qui se déroule sur l'exploitation de l'éleveur. Trois semaines plus tard (entre mi-mars et fin avril), elles démarrent, accompagnées de leurs agneaux, le pâturage en bord de Loire avec un berger.

Leur alimentation provient essentiellement des herbages pâturés, que ce soit sur l'exploitation ou sur les sites naturels. Elle peut être complétée en céréales lors de l'agnelage. Les agneaux quant à eux sont engraisés principalement à l'herbe et vendus à l'âge de huit mois en moyenne.

Le chargement moyen sur l'ensemble des sites est faible, mais varie en fonction des milieux présents de trois à sept brebis à l'hectare.

Choisir ce type de pratique implique un mode de production très différent de celui des brebis élevées en bergerie sur luzerne déshydratée, dont la vente est régulière et dont le prix est garanti par les grandes surfaces : la conduite extensive des troupeaux donne une production moindre (un seul agneau par an, qui grossit moins vite). En vente directe (sur pied ou en caissette), le prix d'un agneau peut néanmoins être trois fois supérieur à celui proposé en grande surface. La production est donc moindre mais mieux valorisée et les intrants achetés sont moins importants, ce qui assure tout de même l'équilibre financier de l'exploitation.

3/ Précisions sur le ou les enjeu(x) de biodiversité principalement concerné(s) par la recherche de compatibilité

Biodiversité globale : le maintien de milieux ouverts permet de préserver une richesse spécifique élevée tout en valorisant une race rustique : la brebis solognote (5000 têtes aujourd'hui), plus de 200 vaches (Charolaise, Rouge des prés, Parthenaise, Prime'Holstein), plus de 80 caprins (race cou clair du Berry).

Milieux/habitats d'espèces :

La Loire moyenne présente une mosaïque de milieux naturels liés aux caprices du fleuve : les boisements alluviaux alternent avec les milieux naturels herbacés secs sur sables. Les milieux ouverts sont particulièrement riches mais menacés de fermeture.



Conservation des espèces et des habitats sur sites Natura 2000 :

50% de la flore patrimoniale dépend des milieux herbacés ouverts (prairies et pelouses) sur sable. 10 habitats naturels remarquables sont concernés par les mesures mises en œuvre dans le cadre de Pasto'Loire.

Espèces :

Les milieux alluviaux de la Loire moyenne abritent une faune originale, avec des espèces comme l'œdipode soufrée (*Cedaleus decorus*), un orthoptère.

Fonction/service écosystémique :

L'entretien du lit de la Loire par le pâturage réduit le risque d'inondation.

4/ Quel(s) grand(s) type(s) de pression cherche-t-on à éviter ou à réduire par les actions menées ?

D'après la typologie de pressions développée en 2021 par l'OFB dans le cadre de la réalisation de diagnostics territoriaux, sur la base des 5 grandes pressions identifiées dans le rapport mondial de l'IPBES en 2019.

Changement d'usage des terres et des mers (perte, changement ou dégradation d'écosystème)

L'abandon des pratiques pastorales anciennes en bord de Loire cause la fermeture et la disparition progressive de milieux ouverts de rive présentant de forts enjeux de biodiversité, qui sont peu à peu remplacés par des boisements moins riches.

Changement de gestion et de structure des écosystèmes (fragmentation d'écosystème et dérangement d'espèces).

Au début du XX^e siècle, les bords de Loire étaient pâturés, L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles (élevage), l'enfoncement du lit qui diminue la fréquence des inondations, ont favorisé un boisement spontané des milieux ouverts. Le programme Pasto'Loire ambitionne donc :

- une gestion de milieux humides ligériens par et pour une utilisation durable par les activités humaines
- > une préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique
- > une préservation et un gain de biodiversité sur les milieux humides pâturés

Exploitation directe des ressources biologiques (prélèvement et mortalité accidentelle)

Pollution (pollution physique énergétique, déchets ou particulaire et pollution chimique organique ou inorganique)

Espèces allochtones (espèces exotiques envahissantes, pathogènes, perturbation génétique d'espèces indigènes)

La mise en place d'un pâturage extensif maîtrisé, permet l'expression d'une variété de milieux imbriqués entre eux. L'alternance de milieux ouverts, semi ouverts, arbustifs et arborés freine considérablement le développement d'espèces exogènes comme la Renouée du Japon, l'érable négundo etc. Ce mode de gestion est aujourd'hui pertinent et efficace pour freiner les invasions végétales sur les bords de Loire.

Changement climatique (températures, régime de précipitation, régime éolien)



B. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Historique de la démarche

En 1996, l'association pour le pastoralisme dans le Loiret, qui regroupait plusieurs acteurs dont l'antenne Loiret/Eure et Loir du CEN Centre-Val de Loire, et quelques éleveurs convaincus de faire paître leurs troupeaux de brebis solognotes sur les berges de la Loire, a lancé une expérience de pâturage sur les sites de Guilly et de Dampierre-en-Burly. Les tests menés ont permis de montrer l'intérêt du pastoralisme et son efficacité en matière de préservation de la biodiversité.

En 2010, ils ont donc donné naissance à l'opération Pasto'Loire, portée par le CEN Centre Val-de-Loire et la Chambre d'agriculture du Loiret. Dans un premier temps, cette opération a cependant fonctionné sur la base d'une relation de prestataire (éleveurs)-payeur (conservatoire), peu satisfaisante pour le porteur de projet. Elle a ensuite pu évoluer vers un projet de territoire plus cohérent en intégrant des aides agro environnementales, pour crédibiliser l'action de gestion des milieux par une action d'élevage encrée dans le lit de la Loire. Depuis 2012, la gestion des bords de Loire par le CEN Centre-Val de Loire, dans le cadre de Pasto'Loire, est réalisée grâce à une convention de juxtaposition entre le CEN et la DDT 45. Ce document permet de mettre à disposition des parcelles de l'Etat au Conservatoire, pour une vocation de pastoralisme et d'entretien des zones d'expansion de crue, tout en permettant aux éleveurs de mobiliser des aides (prime race menacée, ICHN, contrat N2000, MAEC)

En 2020, un groupe de bassin rassemblant les cinq CEN ligériens (Centre-Val de Loire, Loir et Cher, Pays de la Loire, Allier, Bourgogne et Auvergne), la Fédération des CEN et certains partenaires (salariés des structures actives dans la gestion de zones humides, PNR, RN, Agences de l'eau, Conseils départementaux, régions, EPTB, Syndicats de rivières, ...) et les acteurs de la filière élevage (Chambres d'agriculture, Institut de l'élevage, SCOPELA, réseau de la FNAB, éleveurs) a été créé. Ce groupe a collectivement repris en charge l'animation d'une dynamique de bassin sur la préservation des zones humides alluviales par la gestion agropastorale constitue un projet d'ampleur dépassant les limites administratives départementales et régionales. Aussi, inclure cette animation dans le cadre d'un programme cohérent à l'échelle du bassin, prend tout son sens. Le groupe de bassin Pasto'Loire se fixe comme axe de travail :

- La production d'outils duplicables et transférables comme le développement d'outil de mise en relation agriculteurs-gestionnaires
- L'animation du réseau d'acteurs par l'organisation de rencontres techniques multi-acteurs en salle et sur le terrain.
- L'aide au montage de projets de territoires communs par un appui aux animateurs territoriaux. La coordination de la construction et du montage financier d'une formation mutualisée pour une montée en compétence des gestionnaires et opérateurs de terrain.
- La valorisation et la sensibilisation des actions menées
L'appui à l'organisation d'événementiels et la participation à des événements nationaux.

Actuellement, cinq éleveurs ont signé des contrats de gestion par pâturage pour 800 ha au total dans le département du Loiret.

L'ensemble du bassin de la Loire (de Moulins à Saint-Nazaire) rassemble, lui, une vingtaine d'éleveurs, sur plus de 2000 ha de parcelles. L'adhésion de ces partenaires dans le programme Pasto'Loire est en cours.

Depuis 2020, le collectif s'appuie sur une dynamique interrégionales naissante pour constituer un groupe de travail composé de 20 acteurs représentant 15 structures différentes : preuve d'une thématique d'intérêt croissant qui fédère les acteurs. Il existe aujourd'hui une convergence forte des politiques publiques et sectorielles autour de l'opération Pasto'Loire : GEMAPI (lois NOTRe et MAPTAM), Natura 2000 (Directives Oiseaux et Habitats-Faune-Flore), MAEC (PAC), Projet alimentaire territorial (loi EgAlim), Paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture - dans laquelle le pastoralisme ligérien peut s'inscrire du fait qu'il allie questions environnementales (au sens large), économiques et sociales avec un ancrage territorial fort. Démarche fédératrice, Pasto'Loire propose et demande une approche transversale qui ne trouve pas de parfait écho dans les financements encore trop en silo.



De plus, le développement du projet demande une animation territoriale importante, mais qui est nécessaire si les gestionnaires souhaitent mettre en place une agriculture adaptée à ces milieux et qui assurera la pérennité des éleveurs. Chaque éleveur, à partir de ses expériences et de ses pratiques disposent de données, de problématiques et de solutions à transmettre aux autres éleveurs.

Ainsi, les leviers qui restent à lever pour un parfait déploiement du programme sont :

- Continuer la sécurisation foncière, soit par de l'acquisition, soit par de la maîtrise d'usage, afin de proposer des parcelles à un coût du fermage faible et ainsi faciliter l'installation aux éleveurs ligériens. Proposer une surface suffisamment importante pour permettre aux éleveurs d'y installer leur troupeau.
- Étudier la faisabilité sur les circuits courts en partenariat avec les collectivités territoriales ligériennes pour créer de vrais projets de territoire avec des revenus en vente directe.
- Faciliter la conversion à l'agriculture biologique en mettant les éleveurs qui le souhaitent en relation avec des structures type Groupement de l'Agriculture Biologique (GAB) pour des transitions et étudier les possibilités

En parallèle, la FCEN par l'intermédiaire du pôle Loire, travaille dans le cadre du plan Loire grandeur nature autour des axes « Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux » (rétablir la continuité écologique, restaurer les fonctionnalités des milieux humides, utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque inondation) et « Développer, partager et valoriser la connaissance » sur le bassin de la Loire. C'est dans ce cadre d'animation du réseau d'acteurs zones humides. Ainsi, les apports de la FCEN pour l'animation de Pasto'Loire sur le bassin de la Loire concernent :

- Le partage d'informations et actualités (journées d'échanges, publications etc.).
- La valorisation des retours d'expériences de gestion/restauration/acquisition de connaissances.
- La co-organisation de journées d'échanges en lien avec les thématiques du plan Loire.
- Faire du lien avec le monde de la recherche.

2/ Quelles sont les actions menées pour améliorer ou maintenir la compatibilité ?

Innovation technique ou technologique

Accompagnement technique des acteurs socio-professionnels

Les CEN proposent un accompagnement technique aux éleveurs et bergers dans le cadre de leur animation territoriale sur les sites ou de leur animation N2000,

Les résultats des suivis qu'ils mènent (partiellement repris dans les cahiers techniques) et *via* la publication de cahiers techniques spécifiques sur le pâturage en bord de Loire) permettent de servir d'outil d'aide à la décision dans l'évolution des pratiques de conduite des troupeaux.

Expérimentation d'une nouvelle méthode de gestion

L'expérimentation d'une nouvelle méthode de gestion de la végétation en bord de rivière est à l'origine du projet Pasto'Loire et constitue son principal intérêt. De nouvelles pratiques d'élevage et de production de laitages et de viande sont en outre peu à peu développées dans le contexte particulier qui en est né.

Suivi(s) scientifique(s)

Les CEN réalise un suivi de la biodiversité sur leurs sites acquis ou en gestion tous les 10 ans, lors du renouvellement de leur plan de gestion. Il consiste en un état des lieux de la végétation, des communautés d'orthoptères (très bon indicateur de la qualité des milieux ouverts), des odonates et des lépidoptères.

Formation

Autre démarche de diffusion de bonnes pratiques



Au-delà d'une production assez importante de ressources documentaires (cahiers techniques...), les porteurs et partenaires du projet Pasto'Loire organisent des journées techniques à destination des éleveurs, des bergers et des gestionnaires d'espaces naturels. Cette année, elles ont eu lieu en juin autour de la convergence de Pasto'Loire avec les politiques publiques sectorielles (GEMAPI, N2000, PSE, MAEC, PAC) et en septembre (échanges autour de la thématique « Porter un projet agro-écologique pastoral en zones humides », avec l'association Paysans de nature).

Les CEN Centre-Val de Loire développent la diffusion de Pasto'Loire en postant ses recherches d'éleveurs pour pâturer ou faucher les sites sur l'outil « GREEN » (<https://green.oieau.fr/map>), application de géolocalisation de services environnementaux, mettant en relation des demandeurs et offreurs de service.

Recherche en sciences humaines et sociales

L'intégration de Corinne Eychenne est maîtresse de conférences en géographie à l'Université Toulouse Jean Jaurès. Elle est membre de l'unité mixte de recherche CNRS 5193 LISST (Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires), équipe Dynamiques rurales, au sein du groupe de bassin Pasto'Loire permet de décloisonner nos raisonnements d'écologues. Ses travaux de recherche portent sur le pastoralisme en France, en privilégiant une approche par l'action collective : dynamiques sociales et action publique. Elle coordonne actuellement deux programmes de recherche, l'un consacré à l'installation agricole dans une vallée de haute montagne et l'autre au déploiement d'activités pastorales en espaces naturels hors montagne et en espaces urbains Jaurès).

3/ Dans quel(s) cadre(s) sont conduites ces actions ?

Au départ, le pâturage fonctionnait par prestation annuelle, avec un cahier des charges décrivant les modalités de l'activité à respecter. Ce dispositif n'a néanmoins pas été maintenu.

Afin de faciliter l'accès des éleveurs aux subventions de la Politique agricole commune (PAC), un Contrat territorial d'exploitation (CTE) a ensuite été mis en place, puis une Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) créée spécifiquement dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature IV 2014-2020, qui couvre l'ensemble du bassin hydrographique. Une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), une mesure agro-environnementale (MAE) « race menacée » pour la brebis solognote, et des contrats Natura 2000 ont suivi

L'accès au foncier a également été rendu gratuit pour les bergers et éleveurs et le CEN Centre-Val de Loire a pris en charge le financement de clôtures mobiles.

En 2015, une convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial (DPF) a été signée par l'Etat. Elle a permis au CEN de proposer du pâturage grâce à un arrêté préfectoral décrété pour 20 ans.

Le CEN délègue donc désormais les parcelles aux éleveurs, à titre gratuit, pour 5 ans renouvelables. Les éleveurs peuvent mobiliser des aides agricoles sur les parcelles non cadastrées ni identifiées au registre parcellaire graphique (RPG). Sur 150 ha, ils ont par exemple la possibilité d'obtenir 10 à 20 000 € d'aides de la PAC.

Enfin, un plan de pâturage et une convention de pâturage très simplifiée (afin d'être appropriable par l'éleveur) ont été créés. La coopérative SCOPELA a joué un rôle de conseil important auprès des écologues dans cette démarche, en montrant notamment que des cartes plus simples donnaient de meilleurs résultats.

Le pâturage est aujourd'hui encadré par un cahier des charges qui précise pour l'ensemble des sites les milieux concernés, les surfaces pâturables, la pression et la durée de pâturage, les précautions concernant l'utilisation du matériel, les traitements sanitaires, etc.

Le berger doit également tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, permettant de réaliser des bilans annuels pour chaque site.



4/ Acteurs impliqués et gouvernance du site

Principales structures impliquées dans la mise en œuvre

Nom de la structure	Rôle au sein du dispositif
Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Centre-Val de Loire	Réalisation des suivis de biodiversité sur les parcelles pâturées, capitalisation des expériences de Pasto'Loire, animation du groupe de bassin, interface avec les DDT, Paysans de Nature, forum des marais atlantiques et des autres Cen. Croisement des enjeux Pasto'Loire avec les autres politiques publiques (GEMAPI, N2000, PAEC etc)
Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN)	Animation du centre de ressources Loire Nature, co animation du groupe de Bassin, production d'outil de communication, interface chercheurs/gestionnaires espaces naturels etc.
APCA, LPO, FMA, CA 49, DDT 45, Paysans de Nature, ARDEAR, confédération paysanne	Lien avec bergers, territoire, installation élevage, recherche de financements agro environnementaux
INRAE, l'Université Toulouse Jean Jaurès. Unité mixte de recherche CNRS 5193 LISST (Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires Licence professionnelle « développement de projets de territoires, montagne et pastoralisme » (site de Foix, Université Jean Jaurès).	Interface chercheurs/gestionnaires

Principale(s) instance(s) impliquée(s) dans la mise en œuvre et le suivi

Nom de l'instance	Structures représentées (ou grands types de structures représentées)	Fonction(s) de l'instance vis-à-vis du dispositif
Groupe de bassin	CEN Pays de Loire, Allier, Bourgogne, Auvergne, Centre-Val de Loire, Loir et Cher Instance s'ouvrant au Groupe de recherche en agriculture biologique de la région (GRAB) Centre-Val de Loire, au Conseil départemental du Loiret, à la Direction départementale des territoires (DDT) du Loiret, à la Chambre d'agriculture du Mine et Loire, Paysans de nature	

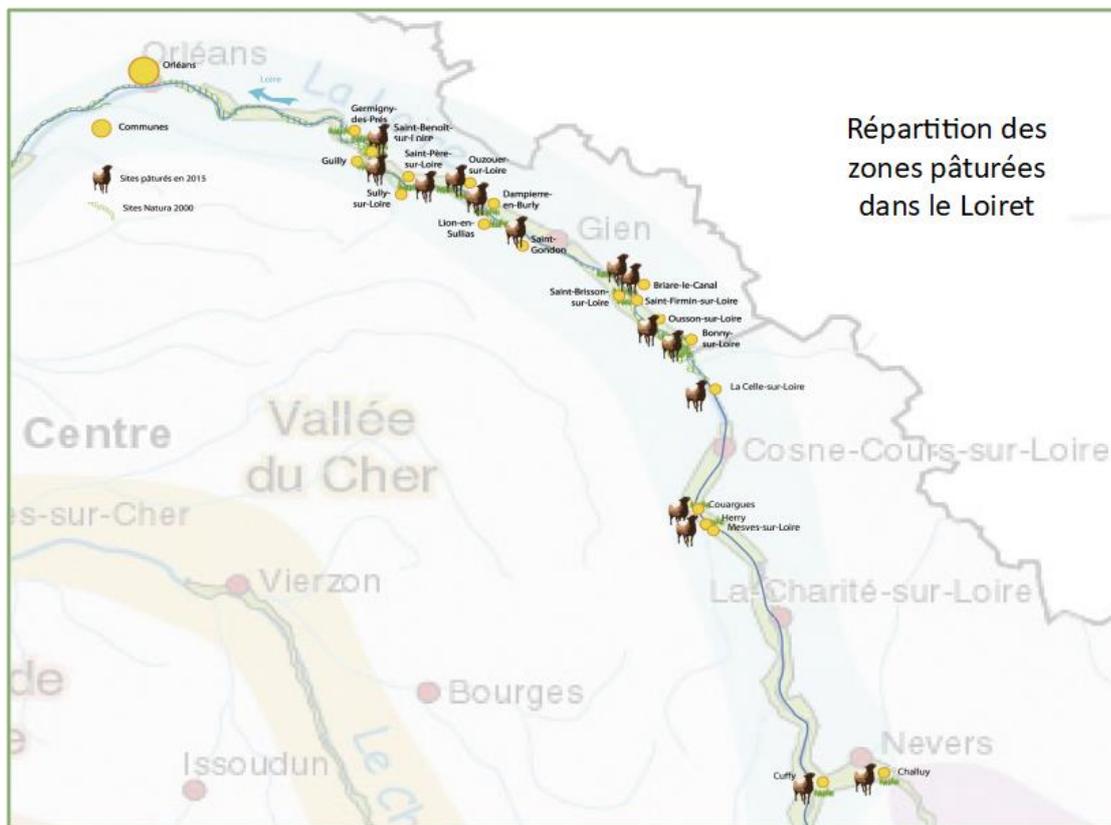
5/ Qu'apporte le ou les statut(s) d'aire(s) protégée(s) à la démarche ?

Les financements Natura 2000 couvrent la restauration des prairies riveraines par débroussaillage puis leur entretien, soit mécaniquement, soit par pâturage.

6/ Lieu de démonstration

Sites historiques de Guilly et de Dampierre-en-Burly, où les premières expériences d'entretien des bords de Loire par pâturage ont été menées en 1996. Par la suite, dès qu'un projet d'installation coïncide avec un site Natura 2000 en bord de Loire avec une surface suffisante pour un projet d'élevage associée à des enjeux écologiques forts, des opérations se sont déroulées.

7/ Informations complémentaires sur la démarche





C. RESSOURCES ET DIFFUSION

Ressources à partager :

Ressources techniques :

En 2010, le CEN Centre-Val de Loire a édité 5 cahiers techniques (accessibles ici : <https://www.cen-centrevalde Loire.org/pasto-loire/les-outils-pasto-loire>) :

- Cahier technique n°1 : Suivi scientifique de l'impact du pâturage sur la végétation (évaluation, comparaison, bilan écologiques, résultats).
- Cahier technique n°2 : Comparaison financière des différents modes d'entretien des milieux ligériens : atouts et contraintes, bilan des coûts.
- Cahier technique n°3 : Synthèse des résultats obtenus sur l'impact du pâturage sur les orthoptères et sur la végétation - cas du Méandre de Guilly.
- Cahier technique n°4 : Approche économique du pastoralisme ligérien : comparaison avec un système ovin spécialisé herbagé.
- Cahier technique n°5 : Pastoralisme et biodiversité : synthèse des impacts du pâturage sur la végétation, sur les invertébrés et les vertébrés, indicateurs de performance des modes d'entretien.

De nombreuses autres ressources produites par SCOPELA et les autres CEN sont accessibles *via* le site du Centre de Ressources Loire nature : <https://centrederessources-loirenature.com>.

Quelles actions de diffusion/transfert menées ?

Le CEN cherche se rendre plus visible auprès des éleveurs ovins, caprins et bovins en partageant ses offres de contrats de pâturage *via* l'outil GREEN, mais également en les envoyant aux lycées agricoles, aux associations pastorales, aux structures agricoles liées à l'élevage extensif, l'association française pour le pastoralisme, etc.



Quel est le potentiel de transférabilité des actions menées (au regard des publics intéressés, du nombre de territoires concernés et des enjeux actuels) ?

Pour l'instant, le nombre d'éleveurs pâturant les bords de Loire reste cependant modeste, les chambres d'agriculture ne portant pas complètement les pratiques mises en place d'une part, et d'autre part l'installation en élevage extensif ne bénéficie pas actuellement d'un grand regain d'intérêt chez les nouveaux agriculteurs. La surface de pâturage potentielle totale le long de la Loire est d'environ 10 000 ha si les éleveurs étaient assez nombreux pour s'y installer. Ce type de pratiques d'entretien de la végétation par pâturage pourrait être intéressant à transférer le long d'autres rivières car les problématiques à régler qui sont inhérentes au développement de projets de territoire et aux sujets agri-environnementaux, sont les mêmes sur les autres régions naturelles concernées par le pastoralisme.